

# **GROUPE DE TRAVAIL**

## **« RECouvreMENT DES AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES »**

**8 DÉCEMBRE 2021**

M. le Président,

L'alliance **CFDT-CFTC** accueille positivement la tenue de ce premier groupe de travail dédiés aux amendes, attendu depuis très longtemps, trop sans doute. Comme vous l'indiquez en préambule de la fiche n°1, les enjeux sont importants, tant par les montants que par la nature même des sanctions concernées. Or bien souvent, à l'image du peu de GT dédiés aux amendes, les agents ont l'impression que cette mission est délaissée par la direction générale. Ce GT est donc un signal positif mais qui ne sera pas suffisant.

Comme toutes les missions de la DGFIP, la mission « recouvrement des amendes » a vu ses effectifs diminuer. Si la DGFIP consacrait encore 1 375 ETPT (équivalents temps plein travaillés) à cette mission en 2008 contre 1 067 ETPT en 2019, elle n'en concentre que seulement 1 032 en 2020, année particulière, nous en convenons. Or, dans la période, le niveau de complexité de la matière n'a cessé de croître avec de nouveaux types d'amendes (p.ex. forfaits de post-stationnement, amendes pour non-désignation, nouvelles amendes forfaitaires délictuelles) venus accroître significativement le nombre de prises en charge (11 473 276 de titres en 2008 contre 14 290 000 en 2019, mais seulement 8 682 000 en 2020) et diversifier la typologie mais aussi les circuits de gestion, recouvrement et contentieux.

Parallèlement, très peu d'avancées ont été réalisées jusqu'ici pour simplifier ou alléger les tâches. L'applicatif AMD reste un outil fonctionnel mais peu efficace pour absorber la masse de travail et gérer la diversité des situations rencontrées. Les avancées techniques en matière de paiement dématérialisé ont porté leurs fruits dans un premier temps mais les gains marginaux en la matière sont maintenant faibles voire nuls comme l'illustre en partie l'évolution du taux de paiement des amendes (70,50 % en 2005, 76,11 % en 2008, un maximum à 80,86 % en 2010, pour atteindre 71,65 % en 2018 et 59,26 % en 2019). L'assistant digital que vous présentez aujourd'hui est une avancée mais demeure d'une efficacité marginale, modeste, voire faible, selon les structures, en temps de travail économisé.

En outre, les partenaires traditionnels que sont les opérateurs de transport et surtout le ministère de la Justice rencontrent eux aussi des difficultés et voient également leurs effectifs mis à mal. Les difficultés sont particulièrement importantes avec le ministère de la Justice dont les retards posent problèmes. Les relevés de condamnation pénales sont transmis avec des retards pouvant parfois atteindre une année, rendant par exemple la procédure de paiement auprès des bureaux d'exécution des peines (BEX) peu fonctionnelle voire contre-productive avec des opérations comptables supplémentaires à réaliser. En outre, le partenariat avec le ministère de la Justice peine à progresser. Il aura fallu attendre 10 ans avant que CASSIOPÉE ne voit le jour, et encore, nous n'y sommes pas. Les services sont impatients que cette application d'interfaçage vienne alléger leurs tâches en automatisant la prise en charge des titres exécutoires correspondant. La chute des effectifs d'officier du ministère public (OMP) dans un contexte de forte augmentation du nombre de titres contribue également à l'engorgement de la gestion, du recouvrement et du contentieux des amendes.

Quant au partenariat mis en œuvre avec la SNCF, dont la pérennité ne pourra jamais être assuré, même s'il a sans doute des vertus pédagogiques en permettant à la SNCF de prendre conscience de l'importance d'avoir une identification rigoureuse des contrevenants, il illustre avant tout le déficit de personnels affectés à la mission. Les agents mis à disposition par la SNCF ne font qu'exécuter des tâches normalement dévolues aux agents de la DGFIP..

Par ailleurs, l'accueil « amendes » réalisé par la DGFIP dans son réseau est une mission de service public éminemment importante car la DGFIP est bien souvent le seul point d'entrée dont disposent réellement les contrevenants, y compris pour des contestations de fond. En outre, cet accueil peut permettre bien souvent de trouver des solutions de règlement, et un encaissement rapide, sans poursuites chronophages pour la DGFIP, et coûteuses pour le redevables.

Malheureusement, à la forte augmentation du nombre de contrevenants ayant besoin d'un accueil spécialisé en capacité de leur apporter l'ensemble des informations et de les aider dans leur démarches de paiement, est venue répondre une forte baisse des effectifs affectés au recouvrement des amendes. Le centre de contact (CC) d'Epinal, s'il suscite quelque intérêt de la part de collègues noyés sous la charge de travail, en laisse d'autres dubitatifs car il ne leur semble pas apporter une réponse satisfaisante aux problématiques d'accueil des usagers. Il est en outre étonnant de voir mis en place un CC présenté comme une novation alors qu'en même temps on laisse se noyer le Centre Amendes Service (CAS) sous la charge de travail et les déficits d'ETP (équivalent temps plein).

Dans ce contexte global, la constatation d'une forte baisse du taux de recouvrement forcé des amendes de 34,6 % en 2011 à 25,7 % en 2019 n'est pas pour nous une surprise, tout comme n'est pas pour nous une surprise, le faible taux de décroché. L'accueil est en souffrance, le recouvrement est en souffrance, les partenariats sont en souffrance, les agents sont en souffrance. Forcément, la mission est en souffrance.

L'alliance **CFDT-CFTC** attend de votre part que vous nous présentiez un bilan détaillé de la situation, permettant de partager le constat des problèmes rencontrés et des besoins identifiés. Ce bilan doit être construit avec les agents en charge de la mission, il doit tenir compte des spécificités relatives à chaque type d'amende, à chaque partenaire mais aussi chaque situation locale spécifique.

L'alliance **CFDT-CFTC** attend de votre part que vous explicitiez votre stratégie « amendes » en précisant tout d'abord le contenu et les objectifs du tableau de bord et des plans d'actions pluriannuels que vous nous présentez succinctement dans la fiche n°1.

L'alliance **CFDT-CFTC** attend que vous explicitiez comment vous allez faire progresser les relations avec les partenaires. Il est fondamental que les partenaires comprennent les enjeux d'une identification précise et enrichie des contrevenants ainsi que d'une normalisation adaptée des titres permettant de mettre en œuvre des flux et des procédures automatisées fiables. Il est également essentiel que les partenaires se dotent de moyens suffisants pour améliorer les délais de traitement et de transmission des titres mais aussi assurer leur part d'accueil.

L'alliance **CFDT-CFTC** attend en outre que vous dotiez la mission amendes des moyens suffisants en effectifs et en outils pour qu'enfin les agents puissent accomplir pleinement leur mission et accueillir correctement les redevables.

*Concernant chacun des sujets à l'ordre du jour, nous nous exprimerons lors de l'étude de chacune des fiches.*